

tions qui n'offrent aucune utilité pratique et que les neuf-dixièmes d'entre eux n'auront jamais l'occasion d'appliquer ? "Ni trop, ni trop peu" voilà le juste milieu que doit garder tout homme raisonnable qui se mêle d'écrire une grammaire pour des enfants ; et ce juste milieu consiste à donner le moins de règles ou d'exceptions possibles, et à le faire dans le style le plus simple, le plus facile à saisir. Voilà ce que l'immortel Lhomond avait compris, et c'est ce qui a rendu sa grammaire si populaire.

En effet, la plupart de ceux qui ont essayé de retoucher Lhomond l'ont plutôt gâté qu'amélioré. Ils ont voulu y introduire des mots recherchés, des définitions savantes et ont manqué le but qu'ils se proposaient. C'est pourquoi leur travail n'a pas été goûté.

Lhomond a continué d'être le livre favori des hommes vraiment pratiques, parce que ceux-ci savaient eux-mêmes suppléer aux lacunes qui s'y trouvaient. Ils comprenaient que le maître doit être une véritable *grammaire vivante*, que c'est à lui de donner l'enseignement grammatical et non au manuel que les enfants ont entre les mains, que les règles et les exceptions doivent être enseignés de vive voix et par des exemples appropriés, qu'en voulant suivre une autre voie on ne peut obtenir qu'un demi-résultat. Voilà ce qui justifie la simplicité inimitable de Lhomond.

Nous avons d'ailleurs pour appuyer notre humble opinion une des plus hautes autorités en cette matière.

Mgr de Rimouski, dans son *Traité de pédagogie* s'exprime en ces termes, à la page 81 : " Nous regardons la *Grammaire de Lhomond*, non pas comme la plus exacte peut-être, mais comme la plus appropriée aux jeunes enfants, pourvu que le maître y fasse de vive voix quelques corrections."

Cependant, plusieurs des expressions de Lhomond avaient veilli, d'autres étaient disparues du vocabulaire grammatical ; la classification de certaines parties du discours avaient changé. Il était, par conséquent, indispensable de modifier un peu l'œuvre de ce véritable ami de l'enfance. La tâche était ardue, il faut l'avouer, et ce n'est qu'après beau-

coup d'hésitation, et sur le conseil de nos amis, que nous nous sommes décidé en 1873, à entreprendre un travail aussi difficile de mener à bonne fin. Aussi, n'avons-nous pas essayé de refondre Lhomond, mais nous nous sommes efforcé de le *moderniser*. Y avons-nous réussi ? Nous laissons à nos lecteurs la solution de ce problème, parce que la délicatesse ne nous permet pas de conseiller à personne d'adopter notre grammaire de préférence à aucune autre. Cependant, nous avons bien le droit de dire à nos confrères, les instituteurs : Examinez-la vous-mêmes, comparez-la avec celle de Bonneau, voyez si nous disons la vérité et agissez ensuite d'après votre propre jugement. Que notre titre de professeur ne vous influence pas dans votre choix : car un homme peut être un professeur de quelque mérite et faire des livres bien médiocres, bien insignifiants. C'est la valeur intrinsèque d'un livre qu'il faut considérer et non le titre de son auteur.

En tenant compte des exigences actuelles de la loi, qui veut que la syntaxe soit enseignée dans toutes les écoles modèles, on pourrait peut-être nous dire que notre grammaire ne renferme pas assez de détails sur ce point. Pour répondre à cette objection, nous répèterons ce que nous avons déjà dit : *La syntaxe la plus courte sera toujours la meilleure*, et nous ajouterons que les principales règles que nous en donnons, tant dans notre grammaire que dans nos "*Devoirs grammaticaux*" suffisent pour les dix-neuf-vingtièmes des enfants qui fréquentent nos écoles modèles.

En effet, si l'on considère le côté pratique de la question, et que l'on se demande ce que seront plus tard les enfants dont l'éducation nous est confiée, nous verrons que les garçons seront pour la plupart des cultivateurs, des ouvriers, des marchands, etc., les filles, des mères de famille ; que tous les besoins littéraires des uns et des autres se réduiront à pouvoir rédiger de temps en temps d'une manière convenable, une lettre de circonstance, une formule de compte, un billet promissoire, un reçu, un mémoire d'économie domestique, etc.

Est-ce que dans ces circonstances, il